



## Procès-verbal de la séance du 5 mars 2026

Le 5 mars 2026 à 18h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 26 février 2026, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Philippe REYNAUD.

**Étaient présents** : Philippe REYNAUD, Alexandrine VILLALONGA-BONNET, Jean-Marc GRANCONATO, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN, Romain MAGAND, Damien BOMPARD, Paul-Henri BARBEROUSSE, Sandra GOVIN, Pieter LE CLERCQ

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Il remercie sincèrement les conseillers pour leurs investissements lors de ce mandat.  
Paul-Henri BARBEROUSSE est désigné secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2026
- **Budget communal** : approbation du CFU 2025 (Compte Financier Unique) - Vote du résultat de fonctionnement
- **Budget service de l'eau** : approbation du CFU 2025 (Compte Financier Unique) - Vote du résultat de fonctionnement
- **Vente de bois** : délibération pour vente de bois pour copeaux.
- **Elections municipales** : tour de rôle pour la tenue du bureau de vote
- **Réseau fibre** : avancement et mise en service
- Questions diverses et informations

Le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour rajouter le point suivant

- Contrat de location d'un terrain pour parking
- Accord du conseil municipal

### 1°) Approbation du procès-verbal

Sandra Govin signale qu'il faudrait modifier le texte dans les QD au niveau de l'éclairage public : l'éclairage ne fonctionne pas.

Après modification, le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

### 2°) Budget communal

- DE2026004- Délibération sur le compte unique financier 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	127 531,49	24 259,47	0,00	24 259,47	127 531,49
Opérations exercice	184 719,32	188 726,81	28 380,39	64 264,94	213 099,71	252 991,75
Total	184 719,32	316 258,30	52 639,86	64 264,94	237 359,18	380 523,24
Résultat de clôture		131 538,98		11 625,08		143 164,06
Restes à réaliser	0,00	0,00	106 000,00	50 234,00	106 000,00	50 234,00
Total cumulé	0,00	131 538,98	106 000,00	61 859,08	106 000,00	193 398,06
Résultat définitif		131 538,98	44 140,92			87 398,06

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Damien BOMPARD vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- DE2026005 - Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BOUVIERES 2025

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	127 531,49
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	53 102,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>4 007,49</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	131 538,98
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>131 538,98</b>

Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	44 140,92
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	87 398,06
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Adopté à l'unanimité

### **3°) Budget du service de l'eau**

Le Maire signale qu'une entreprise est venue nettoyer les quartz des lampes UV des 3 réservoirs. Damien Bompard et lui ont assisté aux travaux d'entretien. Normalement cette intervention doit avoir lieu tous les 1 à 2 ans. Depuis l'installation des UV rien n'avait été fait. Le calcaire empêchait un bon fonctionnement des UV.

- DE2026006 - Délibération sur le compte unique financier - SERVICE EAU DE BOUVIERES 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	6 874,32	0,00	29 327,83	0,00	36 202,15
Opérations exercice	22 348,31	26 278,19	6 023,17	17 974,09	28 371,48	44 252,28
Total	22 348,31	33 152,51	6 023,17	47 301,92	28 371,48	80 454,43
Résultat de clôture		10 804,20		41 278,75		52 082,95

Restes à réaliser	0,00	0,00	23 000,00	4 738,00	23 000,00	4 738,00
Total cumulé	0,00	10 804,20	23 000,00	46 016,75	23 000,00	56 820,95
Résultat définitif		10 804,20		23 016,75		33 820,95

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Damien BOMPARD vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- DE2026007 - Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE EAU DE BOUVIERES 2025

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	6 874,32
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>3 929,88</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	10 804,20
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>10 804,20</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	10 804,20
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Adopté à l'unanimité

#### **4°) Vente de bois pour copeaux –**

##### **Délibération n° DE2026008**

Le Maire rappelle les travaux d'abattage d'arbres prévus chemin des Sauzets, le long de la Roussille.

Conformément à la demande du conseil, il informe avoir sollicité l'entreprise Chastan Bois Energies pour enlever le bois avec la possibilité d'une valorisation.

L'entreprise est intéressée et propose 20 € la tonne.

Les bons de pesée des 4 chargements établissent un poids total de 30.420 tonnes, soit une valeur totale de 608.40 € ( non assujéti à la TVA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

d'accepter le prix d'achat du bois à 20 € la tonne

d'inscrire la recette à l'article 7023

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Le Maire signale que finalement les travaux d'abattage et d'élagage auront coûté moins cher que prévu.

9 000 € au lieu de 12 800 €.

Il informe avoir fait également abattre un peuplier chemin de Lantais.

#### **5°) Elections municipales**

##### **• Tours de rôle pour la tenue du bureau**

**8h-10h** : Damien BOMPARD – Damian PATUREL

**10h-12h** : Alexandrine VILLALONGA-BONNET - Paul BARBEROUSSE

**12h-14h** : Romain MAGAND – Jean-Marc GRANCONATO

**14h-16h** : Jean-Noël PETITJEAN – Valérie MOUCHIROUD

**16h -18h** : Pieter LE CLERCQ – Sandra GOVIN

Le Maire en tant que Président du bureau sera présent toute la journée.

La séance pour l'installation du conseil municipal aura lieu le 20 mars à 20 h

#### **6°) Terrain pour parking**

Le maire rappelle qu'un courrier a été adressé aux propriétaires de la parcelle AB 117 pour une proposition d'achat ou de location dans le but de réaliser un parking côté sud du village.

L'achat du terrain n'est pas envisageable pour l'instant, c'est donc une location qui est envisagée.

Ce terrain déjà stabilisé permettra immédiatement de réaliser un parking et d'enlever des véhicules sur la place du champ de Mars.

Il faut juste prévoir des panneaux de signalisation, aucun investissement important n'est nécessaire.

##### **DE2026009 - Location d'un terrain à usage de parking**

Le Maire donne lecture du projet de contrat de location avec la SCI du Mont Angèle pour le terrain, cadastré AB 117, situé Route de Nyons.

Ce terrain permettrait à la commune de réaliser un parking à l'entrée du village côté sud sans travaux car le sol est déjà stabilisé.

Le montant du loyer annuel est de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la location du terrain AB 117 pour un montant de 500 €

AUTORISE le Maire à signer le contrat de location avec la SCI du Mont Angèle

DIT que la dépense sera inscrite au BP à l'article 613

### 7°) **Fibre optique**

Les travaux sont terminés, l'ouverture est prévue pour le 15 avril 2026

Orange tiendra un stand d'informations à la salle communale les 12 et 13 mars 2026

### 8°) **Questions diverses et informations**

#### **Le maire :**

- Signale qu'il va falloir changer le véhicule C15 de la commune. Florent Chagnard vend son berlingo pour environ 4000 €. L'avantage, c'est un véhicule d'entretien facile et sans trop d'électronique  
Romain Magand pense qu'il faudrait plutôt un véhicule avec une benne. Ce point sera vu avec le nouveau conseil
- Il faut penser de finir la passerelle
- Il faut poser les panneaux du parking et faire la peinture au sol des chicanes
- Informe que le service du Département n'est pas disponible avant octobre pour accompagner la commune sur le dossier de l'assainissement
- Décision : achat de 2 tables de pique-nique pour le camping – Livraison lundi

#### **Jean-Noël PETITJEAN**

- demande l'acquisition de barrière en plus – La Corima passe le 29 mars
- Signale le dépôt de gravats

**Paul Barberousse** trouve que les gens ne s'arrêtent pas spécialement aux chicanes

**Damian PATUREL** demande d'où provient le tas de terre, chemin de la Lettre – Il s'agit de la terre du curage des fossés

**Sandra GOVIN** demande ce qu'il advient de la maison Garaix. Le prochain conseil municipal décidera, sûrement pour une remise en vente.

**Jean-Marc GRANCONATO** demande quand seront réalisés les travaux sur les chemins.

On ne sait pas encore, sûrement pas avant juin. Damien BOMPARD signale qu'il faut faire les coupes et araser avant les travaux.

**Alexandrine VILLALONGA-BONNET** se questionne sur le bail du multiservices et sur les raisons de la fermeture de janvier-février.

**Damien BOMPARD** remercie les conseillers et tout particulièrement ceux qui quittent le conseil.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à***

Le Président de séance  
Philippe REYNAUD

Le secrétaire de séance  
Paul Henri BARBEROUSSE